

Nominations

Ces nominations ne concernent que les prêtres dans leurs responsabilités territoriales. D'autres nominations ou précisions devront être publiées qui concernent certaines charges ou services diocésains.

Le Père **Jean-Paul Rolland** est nommé vicaire général. Cette nomination prend effet le 1 septembre .

Zone de Saint-Flour

Sont nommés prêtres « in solidum » pour l'ensemble de la zone (Canon 517§1)

Le Père **Philippe Boyer**, en résidence à Saint-Flour, spécialement chargé de la paroisse Saint-Flour en Planèze.

Le Père **Franck Savornin*** (fidei donum du diocèse de Digne), en résidence à Saint-Flour, spécialement chargé de la paroisse Sainte Croix en Margeride.

Le Père **Camille Makaya Mbodo** (du diocèse de Boma RDC), en résidence à Chaudes-Aigues, spécialement chargé de la paroisse Saint-Martin en Caldaguès-Aubrac.

Le Père **Norbert Levo di Ngoma** (du diocèse de Boma RDC), en résidence à Pierrefort, spécialement chargé de la paroisse Notre-Dame de Turlande en Pays de Pierrefort.

Le Père **Marie-Thomas Bertaud du Chazaud** et le Père....., de la Congrégation Saint-Jean, en résidence à Murat, spécialement chargé de la paroisse Notre-Dame de Haute Auvergne.

Le Père **Thierry Selves**, en résidence à Massiac, spécialement chargé de la paroisse Saint-Mary de Haute Auvergne. **Modérateur pour la Zone de Saint-Flour** (Canon 517§1)

Sont également nommés

Le Père **Jean Boissonade**, prêtre auxiliaire de la paroisse Notre-Dame de Turlande en pays de Pierrefort.

Le Père **Jean-Louis Dupré**, prêtre auxiliaire de la paroisse Saint-Flour en Planèze.

Zone d'Aurillac

Sont nommés prêtres « in solidum » pour l'ensemble de la zone (Canon 517§1)

Le Père **Henri Bousquet**, en résidence à Aurillac, spécialement chargé de la paroisse Saint Géraud d'Aurillac.

Le Père **André Pons**, en résidence à Aurillac, spécialement chargé de la paroisse Saint Jean-Marie Vianney en vallée de Jordanne.

Le Père **Frédéric de Laval**, en résidence à Arpajon-sur-Cère, spécialement chargé de la paroisse La Croix Saint-Pierre.

Le Père **Philippe Sournac**, en résidence à Jussac, spécialement chargé de la paroisse Saint-Louis de Hauterive entre Doire et Authre. **Modérateur pour la Zone d'Aurillac** (Canon 517§1)

Le Père **Emmanuel Laporte**, en résidence à Vic-sur-Cère, spécialement chargé de la paroisse Saint Jacques Berthieu en Carladès.

Le Père **Philippe Pouzet**, en résidence à Aurillac, spécialement chargé de la paroisse Saint Thomas entre Cère et Lacs.

Demeurent prêtres coopérateurs pour la paroisse Saint-Géraud d'Aurillac

Le Père **Basile Ouedraogo** (du diocèse de Ouahigouya au Burkina Faso)

Le Père **Raoul Philippe Randrianandrasana** (du diocèse d'Antsirabé à Madagascar)

Le Père **Pierre Cypières**, est nommé prêtre auxiliaire pour la paroisse Saint Géraud d'Aurillac

Zone de la Chataigneraie

Sont nommés prêtres « in solidum » pour l'ensemble de la zone (Canon 517§1)

Le Père **Anatole Bunga-Ki-Mabiala**, en résidence à Maurs, spécialement chargé de la paroisse Notre-Dame en Chataigneraie.

Le Père **Patrick Joly**, en résidence à Saint-Mamet, spécialement chargé de la paroisse Saint Laurent en Chataigneraie.

Le Père **Jean Cheminade**, en résidence à Montsalvy, spécialement chargé de la paroisse Saint-Joseph en Veinazès.
Modérateur pour la Zone de la Chataigneraie (Canon 517§1)

Demeurent prêtres auxiliaires pour la paroisse Notre-Dame en Chataigneraie

Les Pères **Claude Rul**, en résidence à Quézac et **Claude Bouzou**, en résidence à Maurs.

Zone de Mauriac

Sont nommés prêtres « in solidum » pour l'ensemble de la zone (Canon 517§1)

Le Père **Bernard Faintrenie**, en résidence à Mauriac, spécialement chargé de la paroisse Notre-Dame des Miracles .

Le Père **Henri-Dominique Roze**, en résidence à Pleaux, spécialement chargé de la paroisse Notre-Dame d'Enchanet sur Maronne.

Le Père **Jacques Majdan**, en résidence à Saint-Martin Valmeroux, spécialement chargé de la paroisse Saint Jean XXIII en pays de Salers.

Le Père **Guy Maury**, en résidence à Riom-es-Montagnes, spécialement chargé de la paroisse Saint Luc du Nord Cantal.

Le Père **Michel Malvezin**, en résidence à Champs-sur-Tarentaine, spécialement chargé de la paroisse Saint Marie en Sumène-Artense. **Modérateur pour la Zone de Mauriac (Canon 517§1)**

Le Père **Didier Delpirou**, en résidence à Bort-les-Orgues, spécialement chargé, à la demande de Mgr Bestion évêque de Tulle, de la paroisse de Bort-les-Orgues.

(Le service pastoral de la paroisse de Bort-les-Orgues, du diocèse de Tulle, est désormais assuré par le diocèse de Saint-Flour, dans la cadre de la zone de Mauriac)

Le **Père Sylvestre Randriamiarintsoa**, en résidence à Condat, est nommé prêtre coopérateur pour la paroisse Saint-Luc du Nord Cantal.

Mgr **Jean-Claude Marcenac** est disposé à servir comme prêtre auxiliaire. Son affectation précise sera publiée ultérieurement.

Le Père **Pascal Poirier**, précédemment curé de la paroisse Sainte Marie en Sumène-Artense, est autorisé à vivre un temps de ministère hors diocèse. Ce ministère est en cours de définition.

Le Père **Jean Rieu**, est autorisé à se retirer au presbytère de Drugeac.

Les nominations des prêtres « in solidum » prennent effet par l'installation canonique, au cours d'une célébration dominicale de la zone à laquelle ils participent ensemble. Cette installation doit avoir lieu l'un des dimanches de septembre.

Je remercie pour leur disponibilité les prêtres qui ont accepté un dépaysement géographique. Mais déjà je les remercie tous d'entrer positivement dans le nouveau dispositif pastoral qui va modifier leurs habitudes de vie et de ministère.

+ Bruno Grua

*Je vous remercie de rester discret sur la nomination de Franck Savornin. Elle sera annoncée à Digne le 23 juin.